

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour de décembre deux mille onze (5 décembre 2011) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Avant de débiter la séance, le maire reçoit un invité et procède à la signature du Livre d'or. Ainsi, la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire rendre hommage à un homme qui a été l'un des membres fondateurs du service des premiers répondants de juillet 2005 et un membre actif du service durant six (6) ans. Il s'agit de M. Alain Lacoursière.

Le maire l'invite à signer le Livre d'or de la municipalité. Des photos sont prises afin d'immortaliser cette reconnaissance. Les personnes présentes sont invitées pour un léger goûter.

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Décembre 2011

7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

8. Dépôt des assermentations des élus suite à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

9. Adoption du calendrier des séances du conseil 2012

10. Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2012

11. Adoption du règlement 409-1-2011 amendant le règlement 409-2011 sur les limites de vitesse

12. Adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

13. Adoption du règlement 269-2-2011 pour augmenter le montant du fonds de roulement et modifier le règlement 269-1-2011
 14. Nomination du comité de négociation de la convention collective des cols bleus et blancs
 15. Vente de la Base de Plein Air de Saint-Thomas-de-Caxton
 16. Appel d'offres - Vente d'équipement de la municipalité
 17. Appel d'offres – Achat d'un camion autopompe citerne neuf
 18. Versement des subventions – Installations septiques conformes 2011
 19. Réclamation de Simon Rooney – Paiement de la franchise à la Mutuelle des municipalités
 20. Remboursement des frais à la directrice générale – Reconnaissance des acquis – Gestionnaire municipal agréé, grade 1
 21. Annulation du renouvellement des ententes avec CLR
 22. Commission scolaire du Chemin-du-Roy – maintien et réfection de la clôture autour de l'école Les Grès
 23. Association québécoise du transport et des routes (AQTR) – Autorisation de formation
 24. Demande à Hydro-Québec – Déplacement de poteaux rue St-Joseph
 25. Demande à Bell Canada – travaux rue St-Joseph
 26. OMH de Saint-Étienne-des-Grès - Approbation des prévisions budgétaires 2012
 27. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination de deux (2) nouveaux membres
 28. Demande de dérogation mineure – Sandra Li Choo NG et David Courteau Loranger
 29. Demande d'extraction de sable à la CPTAQ – Clovis Paquin
 30. Combeq – renouvellement de l'adhésion 2012
 31. Association québécoise d'urbanisme – renouvellement de l'adhésion 2012
 32. Le Stéphanois – renouvellement de contrat pour 2012
 33. Varia
 - 33.1 Nomination du maire suppléant
 - 33.2 Motion de remerciements – Équipe des bénévoles du Noël du Pauvre et des Paniers de Noël
 - 33.3 Motion de remerciements – Nouvelle équipe de bénévoles du Forum Jeunesse
 - 33.4 Motion de félicitations – Monsieur Alain Lacoursière – Premier Répondant
- Période de questions
34. Levée de l'assemblée

2011-12-369

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Il débute en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Il fait mention que les membres du conseil et la direction travaillent actuellement à finaliser les prévisions budgétaires pour la prochaine année et font tout ce qui est possible pour maintenir le taux de taxes à un niveau acceptable. Il informe d'une hausse équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC), notamment dû à la hausse de la Sûreté du Québec, du coût de l'enfouissement au site de la RGMRM, du 1% d'augmentation de la TVQ, les quotes-parts de la MRC, la dévaluation des résidences affectées par la pyrrhotite et tout ceci sans compter nos propres travaux, le 5^e rang, mise à niveau traitement des eaux usées, l'entretien de nos infrastructures, la recherche d'eau potable et le schéma de couverture de risques en incendie. Le constat en est que nous avons beaucoup de boulot sur notre table de travail.

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

Il profite de l'occasion pour remercier l'équipe des bénévoles du Noël du Pauvre et des Paniers de Noël ainsi que la nouvelle équipe de bénévoles qui a pris le relais de Forum Jeunesse.

Il remercie aussi Monsieur Alain Lacoursière qui a pris sa retraite des Premiers Répondants après six ans de services, il en était l'un des membres fondateurs.

Il termine en souhaitant, au nom de toute l'équipe municipale, aux stéphanoises et stéphanois, que l'année 2012 vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011, ainsi que celui de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2011, ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2011-12-370

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux des séances ordinaire du 7 novembre 2011 et extraordinaire du 17 novembre 2011 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 05-12-2011 préparé par madame Raymonde Bastien, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2011-12-371

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 05-12-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2011-12-372

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2011 totalisant 165 123,77 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 30 novembre 2011 au montant de 161 064,53 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

La Fondation Rues principales – honoraires professionnels 2^e facture – Plan directeur d'aménagement

2011-12-373

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 05596, au montant de 5 382,96 \$, à La Fondation Rues principales pour des honoraires professionnels (2^e facture) pour la réalisation d'un Plan directeur d'aménagement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Association des chefs en sécurité incendie – cotisation annuelle Daniel Isabelle

2011-12-374

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 6333, au montant de 239,24 \$, à l'Association des chefs en sécurité incendie représentant la cotisation annuelle du directeur incendie Daniel Isabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay – services professionnels et déboursés encourus au 31 octobre 2011

2011-12-375

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Tremblay Bois Mignault Lemay des factures 84940, 85148, 85159, 85164, 85171 et 85172 représentant les honoraires professionnels et déboursés encourus au 31 octobre 2011, totalisant 9 154,90 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fédération Québécoise des Municipalités – renouvellement de l'adhésion pour 2012

2011-12-376

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 12-802 à la Fédération Québécoise des Municipalités, d'un montant de 2 660,28 \$, pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Réseau-Biblio – contributions municipales 2012 des bibliothèques de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Thomas-de-Caxton

2011-12-377

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement au CRSBP du Centre-du-Québec des factures 17203 et 17241 totalisant 25 348,94 \$, pour les contributions municipales et les frais informatiques 2012 des municipalités de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Thomas-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

Excavation Louis Lasnier inc. – Décompte progressif no. 2 – Développement Gilles Lefebvre - Rue des Seigneurs

2011-12-378

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture LsLr1548 à Excavation Louis Lasnier inc., au montant de 59 557,39 \$, représentant le décompte no. 2 dans le dossier du développement domiciliaire Gilles Lefebvre, sur la Rue des Seigneurs – Phase IV.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Aqua Data – Honoraires professionnels – Mesures de Coefficient Hazen-Williams sur la rue Principale

2011-12-379

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 12198 à Aqua Data, au montant de 2 141,79 \$, représentant les honoraires professionnels pour la réalisation de deux (2) mesures du Coefficient de Hazen-Williams sur la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Heenan Blaikie – Honoraires professionnels – Négociation convention collective des pompiers

2011-12-380

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures 53000906 et 53001010 à Heenan Blaikie, totalisant 2 804,60 \$, représentant les honoraires professionnels au 31 août 2011 et au 30 septembre 2011, pour la négociation de la convention collective des pompiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Qualitas – honoraires professionnels – Contrôle qualitatif des matériaux – Développement domiciliaire Gilles Lefebvre, rue des Seigneurs – Phase IV

2011-12-381

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 1111006 à Qualitas, au montant de 1 491, 40 \$, représentant les honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le Développement domiciliaire Gilles Lefebvre, rue des Seigneurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CPU Service inc. – renouvellement du contrat de service pour 2012 – soutien informatique bibliothèque

2011-12-382

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 172648 à CPU Service inc., au montant de 837,35 \$, représentant le renouvellement du contrat de soutien informatique à la bibliothèque pour 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines inc. – honoraires professionnels

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

2011-12-383

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 3283 à Claude Grenier Ressources humaines inc., au montant de 415,54 \$, représentant les honoraires professionnels pour les dossiers d'équité salariale et de négociation de la convention collective des employés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Décembre 2011

2011-12-384

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Matériel didactique – Premiers répondants	02.223.10.670	68,09 \$
Bloc décoratif pour base d'affiche	02.701.53.521	1561,00 \$
Perceuse à batterie Dewalt 18 volts (remplacement)	02.320.00.643	205,90 \$
Décorations de Noël (lumières)	02.701.20.522	150,00 \$
Total		1 984,99 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2012.

8. Dépôt des assermentations des élus suite à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Suite à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et conformément à l'article 49 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les assermentations de tous les élus formant le conseil.

9. Adoption du calendrier des séances du conseil 2012

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune:

2011-12-385

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2012, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 :

16 janvier	9 juillet
6 février	13 août
5 mars	10 septembre
2 avril	1 ^{er} octobre

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité, dans le journal Le Stéphanois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2012

2011-12-386

Richard St-Pierre donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2012.

11. Adoption du règlement 409-1-2011 amendant le règlement 409-2011 sur les limites de vitesse

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait adopté, le 11 juillet 2011, le règlement 409-2011 concernant les limites de vitesse et le stationnement sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ledit règlement est entré en vigueur le 10 octobre 2011 puisqu'il n'a pas fait l'objet de désaveu de la part du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT que quelques lacunes ont été rencontrées sur certains chemins de la municipalité lors de la mise en application dudit règlement, et qu'il y a lieu que la municipalité modifie certaines dispositions de son règlement initial;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 295, par. 7^o, du Code de sécurité routière et conformément au règlement 393-2010, article 3, de cette municipalité, il y a lieu d'abroger les articles de ce règlement relatifs au stationnement et de les adopter par résolution du conseil;

2011-12-387

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement 409-1-2011 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité et qui amende les dispositions du règlement 409-2011. Ce règlement sera soumis au ministre des Transports pour approbation et, s'il n'y a pas de désaveu de sa part, entrera en vigueur dans un délai de 90 jours de son adoption.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 295, par. 7^o, du Code de sécurité routière et conformément au règlement 393-2010, article 3, de cette municipalité, la municipalité peut fixer par résolution les limitations en matière de stationnement dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs consentis aux officiers et/ou aux agents de la paix par les dispositions du règlement 393-2010 de cette municipalité;

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

2011-12-388

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil détermine les limitations en matière de stationnement dans les rues de la municipalité comme suit :

STATIONNEMENT AUTORISÉ

Sauf en période hivernale, du 15 novembre au 1^{er} avril, de 23h à 7h, et en période de déneigement.

Nom de la rue	Localisation ou début de l'interdiction	Distance ou Limite de l'interdiction
Principale	du stationnement de l'église	au numéro civique 1331, côté ouest seulement

STATIONNEMENT INTERDIT

Nom de la rue	Localisation ou début de l'interdiction	Distance ou limite de l'interdiction
Principale	sur toute sa longueur, (à l'exception de la portion autorisée)	des deux côtés
Saint-Honoré	intersection de la rue Principale	45 mètres, des deux côtés
Saint-Germain	intersection de la rue Principale	45 mètres, des deux côtés
Du Couvent	intersection de la rue Principale	50 mètres, des deux côtés
Saint-Joseph	intersection de la rue Principale	45 mètres, des deux côtés
	à partir du numéro civique 142	Côté est , sur une distance de 100 mètres, jusqu'à la rue St-Honoré
4 ^e Rang	Intersection du chemin Marcotte	au numéro civique 370

En plus de ce qui précède, en période hivernale, du 15 novembre au 1^{er} avril, entre 23h et 7h, et en période de déneigement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Adoption du règlement 269-2-2011 pour augmenter le montant du fonds de roulement et modifier le règlement 269-1-2011

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un fonds de roulement d'un montant de 200 000 \$ suite à l'adoption des règlements 269-94 adopté le 3 octobre 1994 et 269-1-2011 adopté le 7 février 2011;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant additionnel de 100 000 \$;

2011-12-389

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement 269-2-2011 pour augmenter le fonds de roulement et qui modifie le règlement 269-1-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

14. Nomination du comité de négociation de la convention collective des cols bleus et blancs

2011-12-390

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le comité de négociation de la convention collective des cols bleus et blancs soit formé des personnes suivantes :

Richard St-Pierre, conseiller
Gaëtan Léveillé, conseiller
Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière

De plus, il est résolu de mandater Claude Grenier Ressources humaines inc., comme représentant de la partie patronale pour cette négociation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Vente de la Base de Plein Air de Saint-Thomas-de-Caxton

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait offert publiquement la Base de Plein Air de Saint-Thomas-de-Caxton dont elle désire se départir;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'avait été produite à la municipalité dans les délais requis par l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une offre a été faite à la municipalité après la date de tombée, pour une somme de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6.1 du Code municipal, une municipalité doit aliéner un bien à titre onéreux et publier mensuellement un avis portant sur les biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$ aliénés autrement que par enchère ou soumission publique;

2011-12-391

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte d'aliéner la Base de Plein Air de Saint-Thomas-de-Caxton en faveur de Transport Claude Grenier, pour un montant de 10 000 \$, à la condition de débiter les travaux dans les 12 mois et les terminer selon les dispositions de la réglementation. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette cession pour et au nom de la municipalité.

Un avis sera publié conformément à la loi pour annoncer l'aliénation de ce bien appartenant à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Appel d'offres - Vente d'équipement de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de sa sableuse Weston poly 1,5 v, dont la valeur estimée est de 4 500 \$;

2011-12-392

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier un appel d'offres pour la vente de cet équipement et ce, conformément à l'article 6.1 du Code municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

17. Appel d'offres – Achat d'un camion autopompe citerne neuf

CONSIDÉRANT que la municipalité avait mandaté la firme Manaction inc. par sa résolution 2011-10-328 pour l'assister dans son projet d'achat d'un camion incendie;

CONSIDÉRANT que cette firme a rédigé un devis à cet effet;

2011-12-393

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions publiques pour l'achat d'un camion autopompe citerne neuf pour le service des incendies.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Versement des subventions – Installations septiques conformes 2011

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait adopté, le 8 août 2011, le règlement 410-2011 autorisant le versement de subventions pour les propriétaires qui réalisaient des travaux pour rendre conforme leur installation septique;

CONSIDÉRANT que le versement de subventions a été fait en cours d'année pour les propriétaires qui ont effectué les travaux de conformité en 2009 et en 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux 17 propriétaires qui se sont conformés au règlement 410-2011 en 2011;

2011-12-394

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux 17 propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2011, les subventions relatives aux installations septiques, en conformité avec les dispositions du règlement 410-2011. Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 8 500 \$ afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Réclamation de Simon Rooney – Paiement de la franchise à la Mutuelle des municipalités

CONSIDÉRANT que Simon Rooney avait poursuivi la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à la Cour du Québec, division des petites créances, pour dommages matériels à son véhicule automobile, pour une somme de 4 220,94 \$;

CONSIDÉRANT que le jugement de la Cour a donné raison au demandeur et condamné la municipalité à payer la somme réclamée et les frais, soit 4 483,22 \$;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des Municipalités du Québec, assureur de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, accepte de disposer dudit sinistre;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit cependant assumer la franchise liée à cette réclamation;

2011-12-395

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu de verser la somme de 1 000 \$ à la Mutuelle des Municipalités du Québec pour permettre à l'assureur de conclure ce dossier.

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Remboursement des frais à la directrice générale – Reconnaissance des acquis – Gestionnaire municipal agréé, grade 1

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Nathalie Vallée, s'est vue accorder le titre de *gestionnaire municipal agréé (gma) grade 1* par l'Association des directeurs municipaux du Québec, au terme de la troisième cohorte du processus de reconnaissance des acquis réalisé par le Cégep de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT qu'elle a défrayé elle-même les coûts d'analyse du dossier pour l'obtention de ce titre suite à la formation suivie;

2011-12-396

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rembourse la somme de 244,94 \$ à la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Vallée, pour le traitement du dossier pour l'obtention du titre de *gestionnaire municipal (gma) grade 1*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Annulation du renouvellement des ententes avec CLR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait renouvelé, le 3 octobre 2011, les ententes avec Groupe CLR inc., soit pour le service de répartition téléphonique 9-1-1 et pour le service de répartition secondaire incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler ces renouvellements pour des raisons juridiques;

2011-12-397

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès annule les résolutions 2011-10-307 et 2011-10-308 adoptées le 3 octobre 2011 et informe Groupe CLR inc. que la municipalité est à la recherche d'une solution légale et que Groupe CLR sera informé de la suite des choses dès que possible.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Commission scolaire du Chemin-du-Roy – maintien et réfection de la clôture autour de l'école Les Grès

CONSIDÉRANT que la clôture entourant l'École Les Grès a été mentionnée comme étant un élément intéressant du milieu urbain lors d'une rencontre avec la firme Fondation Rues Principale qui a été mandatée pour élaborer un Plan directeur d'aménagement du milieu urbain de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette clôture a tout intérêt à demeurer un élément du secteur urbain afin de conserver l'intégrité du milieu;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure appartenant à l'École Les Grès aurait besoin d'être restaurée pour lui conserver son cachet;

2011-12-398

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de maintenir en place la clôture entourant l'École des Grès en raison de son importance dans le milieu urbain et lui apporte

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

quelques travaux de restauration pour améliorer l'image générale du village. Une copie de la présente résolution sera transmise au directeur de l'école, M. Rémi St-Hilaire ainsi qu'au commissaire, M. Gilles Isabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Association québécoise du transport et des routes (AQTR) – Autorisation de formation

2011-12-399

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu d'autoriser le Directeur des travaux publics, Jean-René Duplessis, à participer à une formation dispensée par l'Association québécoise du transport et des routes qui se tiendra à Trois-Rivières les 22 et 23 février 2012 et de défrayer les coûts d'inscription des deux cours à suivre, soit 478,48 \$, ainsi que les autres frais inhérents à cette formation, s'il y a lieu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Demande à Hydro-Québec – Déplacement de poteaux rue St-Joseph

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit effectuer des travaux sur la rue St-Joseph au printemps 2012;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent le déplacement de poteaux appartenant à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité assumera les coûts estimés du déplacement de ces poteaux au montant de 61 762 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que les procédures préalables aux travaux à exécuter doivent débiter dès maintenant à Hydro-Québec afin de ne pas retarder l'exécution des travaux prévus par la municipalité au printemps 2012;

2011-12-400

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu de demander à Hydro-Québec le déplacement de 6 poteaux sur la rue St-Joseph, avant l'exécution des travaux prévus par la municipalité au printemps 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Demande à Bell Canada – travaux rue St-Joseph

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit exécuter des travaux au printemps 2012 sur la rue St-Joseph;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent le déplacement de poteaux par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, les fils de Bell Canada devront également être déplacés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès assumera les coûts sommaires estimés des travaux de 5 869 \$;

2011-12-401

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu de demander à Bell Canada de planifier dès maintenant le déplacement

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

des fils des poteaux qui seront déplacés sur la rue St-Joseph et de concilier l'exécution de ces travaux avec ceux d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. OMH de Saint-Étienne-des-Grès - Approbation des prévisions budgétaires 2012

CONSIDÉRANT le budget approuvé de la Société d'habitation du Québec pour l'année 2012 qui établit le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès à 38 904 \$;

CONSIDÉRANT que la part de la municipalité se chiffre à 3 890 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la fermeture de l'immeuble situé au 1040 Principale il n'y a aucune contribution pour le programme accès-logis à prévoir pour l'année 2012;

2011-12-402

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'Habitation et accepte de verser la contribution de 3 890 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination de deux (2) nouveaux membres

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie Lemelin désire se retirer du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait autorisé un appel de candidatures pour combler un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que quatre personnes ont soumis leur candidature pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de nommer deux (2) nouveaux membres;

2011-12-403

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Louis Brisson et Jacques Groleau comme membres du Comité consultatif d'urbanisme et accepte la démission de Madame Nathalie Lemelin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Demande de dérogation mineure – Sandra Li Choo NG et David Courteau Loranger

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Sandra Li Choo NG et de monsieur David Courteau-Loranger consiste à permettre la construction d'une galerie avant à 6,3 mètres de l'emprise de rue, au lieu de 7,1 mètres, au 229 rue Garceau, sur le lot 2 546 554, de la zone Af-03;

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 34 du règlement de zonage 234-90, qui stipule que les galeries avant ne peuvent empiéter de plus de 2 mètres à l'intérieur de la cour avant;

CONSIDÉRANT que la marge avant minimale à respecter pour la zone Af-03 est de 9,1 mètres et que la galerie empiéterait de 0,8 mètre;

CONSIDÉRANT que l'entrée principale se retrouvera désormais sur la façade de la résidence;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de Sandra Li Choo NG et de David Courteau-Loranger;

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet;

2011-12-404

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Sandra Li Choo NG et David Courteau-Loranger concernant le lot 2 546 554, zone Af-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Demande d'extraction de sable à la CPTAQ – Clovis Paquin

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation porte sur l'utilisation non agricole du lot 2 732 044, situé dans la zone Af-11;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'aplanissement d'une butte de sable, d'une superficie approximative de 30 000 p² au niveau du sol environnant, dans un objectif de plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à sortir l'excédent de sable à l'extérieur de la propriété;

CONSIDÉRANT que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

2011-12-405

À CES CAUSES, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte et appuie le projet d'extraction de sable de monsieur Clovis Paquin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Combeq – renouvellement de l'adhésion 2012

2011-12-406

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu de renouveler l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Johanne Bérard, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2012 et de défrayer le coût de 301,90 \$ pour ce renouvellement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

31. Association québécoise d'urbanisme – renouvellement de l'adhésion 2012

2011-12-407

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillée, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu de renouveler l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Johanne Bérard ainsi que les membres du comité d'urbanisme, à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2012 et de défrayer le coût de 546,13 \$ pour ce renouvellement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Le Stéphanois – renouvellement de contrat pour 2012

2011-12-408

Il est proposé par Richard St-Pierre, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le contrat avec le journal Le Stéphanois pour l'année 2012, pour cinq (5) pages, au montant de 1 063 \$ chacune, soit pour un montant total de 5 315 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33. Varia

33.1 Nomination du maire suppléant

2011-12-409

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès nomme Jocelyn Isabelle comme maire suppléant pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 5 décembre 2011. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33.2 Motion de remerciements – Équipe des bénévoles du Noël du Pauvre et des Paniers de Noël

2011-12-410

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de remerciements à l'Équipe des bénévoles du Noël du Pauvre et des Paniers de Noël pour leur excellent travail qui va permettre à des familles démunies de la paroisse d'avoir un plus beau Noël.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33.3 Motion de remerciements – Nouvelle équipe de bénévoles du Forum Jeunesse

2011-12-411

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de remerciements à la nouvelle équipe de bénévoles qui a pris le relais de Forum Jeunesse pour assurer à nos jeunes de la municipalité de belles activités qui leur sont adaptées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

33.4 Motion de félicitations – Monsieur Alain Lacoursière – Premier Répondant

2011-12-412

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à Monsieur Alain Lacoursière, membre fondateur du service des Premiers répondants de la municipalité qui avait été mis sur pied le 13 juillet 2005, et qui a décidé de prendre une retraite bien méritée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 32

Fin : 21 h 00

34. Levée de l'assemblée

2011-12-413

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 21 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière